



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le 12 novembre 2015

Communiqué de Presse

Projet de parc éolien «Val de Vingeanne Ouest» Le préfet a refusé les autorisations de permis de construire

La loi de transition énergétique et pour la croissance verte adoptée le 17 août 2015 a conforté les objectifs nationaux en portant la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale à 23 % en 2020 et 32 % en 2030 et à 40 % leur représentation dans la production d'électricité en 2030.

Eric DELZANT, préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or, est attentif à poursuivre la mise en œuvre du schéma régional éolien pour rendre concrète la transition énergétique en Bourgogne et atteindre l'objectif fixé de 1 500 MW d'ici à 2020.

À fin juin 2015, on comptait 297 MW installés et raccordés en Bourgogne, dont 178 MW pour la Côte-d'Or (90 mâts). La puissance totale autorisée pour la Côte-d'Or à ce jour est de 457,8 MW pour 204 éoliennes.

Le projet éolien du Val de Vingeanne Ouest

Le préfet a le souci d'une instruction équilibrée des demandes. Au travers de l'examen des dossiers de permis de construire et d'autorisation d'exploiter, il est vigilant sur la compatibilité des projets éoliens avec la santé, la sécurité, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages.

C'est pourquoi, après une instruction approfondie des services de l'Etat, il a décidé de refuser les permis de construire 4 éoliennes à Bourberain et 3 éoliennes à Fontenelle.

En effet, outre les covisibilités avec les éléments patrimoniaux, et notamment le château de Fontaine-Française, la proximité de ce projet éolien avec ceux déjà autorisés du Mirebellois, du Val de Vingeanne Est et les Sources du Mistral (34 éoliennes au total) et sa situation au centre de ces projets créent un phénomène de saturation qui a été estimé trop important.

Contacts :

Direction départementale des Territoires de Côte-d'Or : Murielle DUMONT - 03.80.29.43.66 – murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne : Fabien GRANGE – 03.45.83.22.75 – 06.29.62.38.15 – fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr